



Compte rendu de la commission extra municipale du Développement Durable

Mardi 2 juin 2009



Une dizaine de personnes a répondu présent et est venue à cette réunion. La municipalité était représentée par Bernard Jeanne, Catherine Ossent, Béatrice Nicolle et José Delamare.

Marie Catherine Torres, Hervé Goubert et Michel Lascroux se sont excusés.

La réunion avait pour objet de présenter les critères de Développement Durable qui seront appliqués pour l'aménagement de l'éco quartier de la friche Deruyne.

La première partie de l'exposé a consisté à présenter le plan d'aménagement, et à présenter les points forts de ce plan :

- déplacement de la route départementale pour sécuriser l'entrée de l'école, qui servira en même temps à desservir les logements. L'espace libéré permettra d'agrandir la cour de l'école.
- la gestion des eaux de pluies se fera sur le site avec la présence de noues, de mares et d'un fil d'eau permanent qui reliera les noues aux mares.
- La présence d'un parc public dans lequel sera placé la mare, un espace de jeux pour les enfants. Cet espace sera laissé en partie à la nature, grâce à la présence de prairies fauchées.
- Les zones piétonnes seront nombreuses grâce notamment à une multiplicité de cheminement piétonniers qui quadrilleront l'ensemble du site.
- Le point essentiel à retenir est la coexistence d'une trame verte et d'une trame bleue intimement mêlées.

Quelques questions ont été posées et quelques remarques ont été formulées :

- quelle sera la position du porche restauré ? Il se situera dans le prolongement d'un chemin piéton, qui formera un axe entre ce porche et l'alignement de Wellingtonias.

- Pourquoi faut-il déplacer la route départementale, car cela obligera les écoliers à traverser une route départementale pour se rendre de l'école à la pépinière ? Il a été répondu que cela permettait une meilleure intégration des logements dans la commune, de permettre la liaison entre le centre bourg et le parc, et de ne pas multiplier les espaces imperméables pour limiter le ruissellement des eaux de pluie.

La 2e partie a été consacrée possible de développements durables qui seront retenus. Les voici :

- Sauvegarde de la biodiversité de la colonie d'hirondelles.
- Remise en état de la mare.
- Éco construction : bâtiments basse consommation, panneaux solaires, chauffe - eaux solaires.
- Réutilisation des matériaux de déconstruction : briques et silex
- mixité sociale : 3 types de logements (collectif ; individuel groupé ; individuel) du T1 au T6.
- Favoriser les lieux de rencontre. Ouvrir le lotissement sur le reste de la commune.
- Hydrauliques douces : récupération des eaux de pluie ; noues ; fil d'eau ; mare
- Limiter les voiries pour limiter les zones imperméables. Favoriser les matériaux permettant l'infiltration des eaux de pluie.
- Favoriser les déplacements doux : les zones piétonnes sont larges de 2 m ce qui permet l'usage par les vélos et les piétons. Le quartier sera desservi par les transports en commun.

Quelques questions et remarques ont été formulées :

- quel sera le niveau de consommation des bâtiments ? 65 kWhEP / m²
- les espaces perméables sont en grande quantité par rapport aux espaces imperméables.
- Le niveau d'espaces verts est-il trop important pour le potentiel d'entretien de la commune ? Il est rappelé la nécessité de traiter les eaux de pluie sur la parcelle, pour ne pas inonder les communes voisines. Cependant la question de l'entretien des noues se pose. De même les habitants s'approprient-ils les espaces publics soit pour le fleurissement, soit pour l'entretien.

- Pour quelles catégories d'âge seront prévues les jeux pour enfants ? Ce seront des jeux pour de jeunes enfants. Le Conseil Municipal des Jeunes réfléchit à l'implantation d'un City stade à proximité de la pépinière.
- Quelle est la date de réalisation prévue ? La restauration de la grange devrait pouvoir débuter début octobre. Concernant le reste de l'aménagement, la voirie et les espaces verts seront réalisés en premier. Il conviendra ensuite de trouver des candidats pour acheter des parcelles.

La journée de l'environnement est prévue pour le samedi 20 juin à partir de 10 h 30. Nous espérons tous que vous serez nombreux à y participer, et qu'elle sera réussie.

Je propose que le prochain article « éco-geste » soit consacré à valoriser les déplacements à pieds pour se rendre à l'école (pour un jour de rentrée des classes, on ne peut pas mieux tomber...). Si vous n'y voyez pas d'objection, je rédigerai un premier article, et vous le soumettrai.

Les vacances approchent ; c'est pourquoi je vous propose de nous retrouver le mardi 1^{er} septembre à 20h 30 en mairie pour notre prochaine réunion.